

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

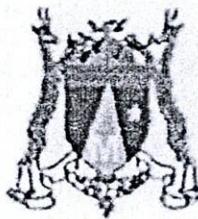
REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

COMMUNE DE MAKENENE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

MBAM AND INOUBOU DIVISION

MAKENENE COUNCIL

GENERAL SECRETARY

TECHNICAL SERVICE

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKENENE
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES.

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 04 /AONO/C-MAK/CIPM/2025 DU 02/04/2025, EN
PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION ET DE SECURISATION DE L'ETANG COMMUNAL DE
MAKENENE, DANS LA COMMUNE DE MAKENENE, DEPARTEMENT DU
MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

FINANCEMENT : BIP MINEPIA, Exercice 2025.

IMPUTATION :

JANVIER 2025

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie

 REGION DU CÉNTRER

 DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

 COMMUNE DE MAKENENE

 SECRETARIAT GENERAL

 SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland

 CENTER REGION

 MBAM AND INOUBOU DIVISION

 MAKENENE COUNCIL

 GENERAL SECRETARY

 TECHNICAL SERVICE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/C-MAK/CIPM/2025 DU 02/04/2025, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE SECURISATION DE L'ETANG COMMUNAL DE MAKENENE, DANS LA COMMUNE DE MAKENENE, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

Financement : Budget MINEPIA Exercice 2025

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de dans le cadre du développement de certaines industries, notamment celles de la pêche artisanale pour l'exercice 2025, le Maire de la Commune de Makénéné, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres pour **l'exécution des travaux de construction et de sécurisation de l'étang Communal de Makénéné, dans la Commune de Makénéné, dans le Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.**

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Aménagement de l'étang (600 m²);
- Mise en charge de l'étang.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués d'une seule tranche et d'un lot unique.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **TTC 20 000 000 (Vingt millions) FCFA.**

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de travaux publics installés au Cameroun.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (**B.I.P**) du **MINEPIA, exercice 2025.**

entreprises de droit pur et simple de l'offre. Une caution de soumission sera demandée à la consultation concernant tout ou partie du marché ébauché lors de la séance d'ouverture des plis.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cet Appel d'Offres est « hors ligne (Offline) »

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à **Quatre cent mille (400 000) FCFA**, elle est valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au secrétariat de la CIPM de la Commune de Makénéné, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au dans les Services du Maire de la Commune de Makénéné, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **25 000 Francs CFA (vingt-cinq mille)**, payable à la recette municipale de Makénéné.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du Dossier d'Appel d'Offres par téléchargement gratuit à l'adresse sus indiquée.

12. Remise des offres

L'offre en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat de la CIPM de la Commune de Makénéné le 11/06/2025 à 13 heures et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/C-MAK/CIPM/2025 DU 02/04/2025, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE SECURISATION DE L'ETANG COMMUNAL DE MAKENENE, DANS LA COMMUNE DE MAKENENE, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

Financement : Budget MINEPIA Exercice 2025

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;

- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO, ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 11 mai 2025 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics dans la salle de réunion des Services du Maire de la Commune de Makénéné.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de regroupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

- Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ou caution non conforme ;
- Non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Non-satisfaction d'au moins 70% critères essentiels ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- production de la version numérique des offres par le prestataire.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre (intercalaire en couleur, reliure en spirale avec transparent au début et papier cartonné à la fin de chaque offre) ;
- la qualification et l'expérience du personnel : Conducteur des travaux, Chef chantier,

- Responsable du laboratoire géotechnique, Responsable Administratif et financier) ;
- C. visite du site : attestation de visite du site et rapport documenté et illustré de la visite du site ;
 - D. les moyens logistiques (matériels);
 - E. les références du soumissionnaire dans le domaine de construction, réhabilitation, entretien ou réfection des étangs piscicole d'un montant au moins égal à TTC 10 000 000 FCFA;
 - F. la capacité financière d'un montant de 5 000 000 FCFA

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **Secrétariat de la CIPM de la Commune de Makénéné.**

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517.

Copies :

- PREFET/MI
- DDMINMAP/MI
- ARMP/Centre
- CIPM/Makénéné
- DDMINEPIA/MI
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE



8. Submission method

The submission method chosen for this Call for Tenders is "offline"

9. Bid bond

Each bidder must attach to their administrative documents a bid bond paid by hand and stamped, issued by an organization or financial institution approved by the Minister responsible for finance to issue bonds in the field of public procurement, the list of which appears in document 14 of the tender, the amount of Four hundred thousand (400,000) FCFA. It is valid for up to thirty (30) days beyond the initial date of validity of the offers. The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or a first-class financial institution authorized by the Ministry of Finance to issue bonds in the context of public procurement, will result in the outright rejection of the offer. A bid bond produced, but having no connection with the consultation concerned is considered absent. The bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

10. Consultation of the Call for Tenders Document

The physical document can be consulted free of charge at the secretary of CIPM of the Mayor of Makénéné council, upon publication of this notice.

It can also be consulted online on the ARMP website (www.armp.cm).

11. Acquisition of the Call for Tenders Document

The physical version of the call for tenders document can be obtained at the secretary of CIPM of Makénéné council, upon publication of this notice, against payment of a non-refundable sum of the purchase costs of the tender of 25,000 CFA francs (twenty-five thousand), payable to the municipal revenue of Makenene.

It is also possible to obtain the electronic version of the Call for Tenders Document by free download at the address indicated above.

12. Submission of tenders

The tender in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach the at the secretary of CIPM Makenene on 11/06/2025 at 12 noon and must bear the following mention:

**OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS N°004/AONO/C-MAKENENE/CIPM/2025 OF
02/04/2025, IN EMERGENCY PROCEDURE, FOR THE EXECUTION OF CONSTRUCTION
AND SECURITY WORKS OF THE COMMUNAL POND OF MAKENENE, MAKENENE
COUNCIL, MBAM AND INOUBOU DIVISION, CENTER REGION.
Financing: MINTP Budget Financial Year 2025**

"To be opened only during the counting session"

13. Admissibility of tenders

The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The following will be inadmissible by the Contracting Authority:

- tenders bearing information on the identity of the tenderer;
- tenders received after the deadlines for submission;
- tenders not conforming to the submission method;
- tenders without indication of the identity of the Call for Tenders;
- failure to comply with the number of copies indicated in the RPAO, or tenders only in copies.

Under penalty of perjury, the documents produced by the bidders must be produced in original or certified copies, true copies, by the issuing department or the competent administrative authority, in accordance with the provisions of the General Regulations of the Call for Tenders and the applicable regulations of the Contracting Authority.

In particular, the absence of a bid bond issued by an organization or financial institution approved by the Minister responsible for finance to issue bonds by the National Assembly, will be considered as non-compliance with the model of the documents in the Qualification Criteria, resulting in the outright rejection of the offer without any recourse. A bidder having no connection with the consultation concerned is considered as being rejected if represented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

At the opening of the bids or the absence of bid bond, the Contracting Authority may, after the opening of the bids or the replacement of the bids, a 2020 joint statement by the Head of the Site and the Manager of the Services of the Municipality of Makemeneptem, may attend this opening session or be represented by a single person of their choice accompanied by an individual carrying the following documents:

bidding documents and 7 (seven) copies of the file documents must be produced in original or certified copies (notarized by the Issuing department or the competent administrative authority, in accordance with the provisions of the General Regulations of the Call for Tenders) and in English, and if the period has been established after the date of publication of the Call for Tenders notice

a) Production of the numerical version of the offer by the bid bond

In the event of the absence or non-compliance of a document in the administrative file when the bidders opened after a period of 48 hours granted by the Commission, the offer will be rejected.

The evaluation criteria, the qualification of bidders will include, for information purposes, the 12 (twelve) Eliminatory criteria

a) Absence of a bid bond at the opening of the bids or non-compliance of bid bond (the beginning of failure to produce it by the 8-hour deadline after the opening of the bids, a document from the administrative file deemed non-compliant or absent at the opening of the bids (except the bid bond);

c) False declarations, fraudulent maneuvers or falsified documents;

d) Failure to satisfy at least 70% of the essential criteria;

e) Absence of a quantified unit price in the Financial Offer;

f) Absence of an element of the financial offer (the bid, the BPU, the DQE);

g) Absence of the declaration of commitment to respect the environmental and social clauses dated and signed;

h) Production of the numerical version of the bidder by the bid bond

15.2. Essential criteria

The essential criteria for the qualification of bidders will include, for information purposes, the following:

A. the presentation of the offer (color divider, spiral binding with transparency at the beginning and cardboard at the end of each offer);

B. the qualification and experience of the staff: Works manager, Site manager, Head of the geotechnical laboratory, Administrative and financial manager);

C. site visit: site visit certificate and documented and illustrated report of the site visit;

D. logistical means (equipment);

E. the bidder's references in the field of construction, rehabilitation, maintenance or repair of fish ponds for an amount at least equal to 10,000,000 FCFA including tax;

F. the financial capacity for an amount of 5,000,000 FCFA

16. Award

The Contracting Authority will award the contract to the bidder who has submitted a bid that meets the required technical and financial qualification criteria, whose bid is evaluated as the lowest bidder, including, where applicable, the proposed discounts.

17. Validity period of bids

Bidders remain bound by their bid for 90 days from the initial deadline set for the submission of bids.

18. Additional information

Additional information may be obtained during working hours of CIPM of Makenene council.

19. Fight against corruption and bad practices

For any denunciation of practices, facts or acts of corruption or facts of bad practices, please call CONAC at number 1517.

Done at Makenene, on

Copies :

- PREFET/MI
- DDMINMAP/MI
- ARMP/Centre
- CIPM/Makénéné
- SOPECAM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE



Imberg David
Chevalier
de l'Ordre de la Valeur